

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HERAULT

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le **SLO**
ID : 034-213403298-20210617-061713-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	16+3

DATE DE LA CONVOCATION
11 juin 2021

DATE D'AFFICHAGE
11 juin 2021

Objet de la Délibération :

**APPROBATION REGLEMENT DE
L'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO
A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDRES
N° 21/0617 13**

SEANCE DU 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le dix sept juin

A vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

convoqué conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, s'est réuni dans la Halle des Sports du Collège Françoise Giroud de Vendres et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre PEREZ, Catherine LIMORTE, Richard VASSAKOS Dominique FOUILHE, Mylène FABRIS, Robert GUILHOT, Gérard SCHLINDWEIN, Yolande ROTH, Marc BAYLET, Patricia CAMA, Christelle GUERRERO, Sylvie GALIBERT, Claire BONAVITACOLA, Henri BEC, Ange DUCRUET, Benjamin CLAVEL

ABSENTS : Christophe ROBIN, Gilles JOURET, Céline MAS, Yannick FACQUEUR, Yan CLARIANA, Sarah CHETBOUN, Laurence PESTEIL.

PROCURATIONS : Christophe ROBIN à Jean-Pierre PEREZ, Yan CLARIANA à Richard VASSAKOS, Sarah CHETBOUN à Henri BEC.

Madame Mylène FABRIS est nommée secrétaire de séance.

La présente délibération annule et remplace la précédente ayant le même objet.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement d'un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique, à destination des Vendrois.

Le Conseil Municipal ouï les propos de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

CONSIDERANT que les enjeux de transition écologique et énergétiques doivent aujourd'hui être une préoccupation majeure ;

CONSIDERANT qu'allouer une aide financière aux Vendrois désireux d'opter pour des déplacements non polluants pourrait les encourager à concrétiser leur démarche ;

DECIDE :

- le règlement de mise en place d'un dispositif d'aide financière d'un montant de 50,00 € à 300,00 € (calculée en fonction du Quotient Familial du bénéficiaire) destinée à l'achat d'un vélo à assistance électrique, et annexé à la présente délibération, est approuvé à l'unanimité ;

2021

DIT :

- que les termes du règlement devront scrupuleusement être respectés et les justificatifs d'éligibilité et de ressources mentionnés devront être fournis lors du dépôt de dossier ;
- que l'aide sera cumulable avec celles du Département de l'Hérault et de la Région Occitanie ayant le même objet ;
- que le montant total alloué par exercice comptable ne devra pas dépasser 2 000,00 € (deux mille euros)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ

Signé par : Jean-Pierre PEREZ
Date : 30/06/2021
Qualité : Maire et Président du CCAS

